

Réunion régionale Bourgogne Franche-Comté Montferrand le Château 27 février 2024

Présents : I Saintot (Labergement-Sainte-Marie 25) – C et A Thomas (Chenove 21), J-A et D Richard (Essert 90) – B et B Simon d’Audincourt, – N et R Mille d’Eternoz 25 -- J-F Moine (Besançon) – C et B Lamy (Serre-Les-Sapins 25) – G et M Marguet (Vuillecin 25300) - C Munier ; J Amiotte (Valdahon 25) R et R Moyse ;
Les absents et excusés : des nouvelles des uns et des autres : A Gauthier, S Girardet, G Bouzereau, J Robbe, F Moinet, P Descourvieres, X et F Faivre-Pierret, L et M Court, C Villemagne

Préparation de l’AG du mois de mars 2024 à Paris (se reporter au « spécial AG d’AGIR » reçu par voie postale.

Nous avons apprécié la qualité de ce bulletin, très riche et qui donne beaucoup d’informations. Merci à l’équipe de rédaction et à celles et ceux qui ont fait vivre l’APRC durant de longues années.

Nous avons abordé la question du renouvellement du CA dont 5 membres mettent fin à leurs fonctions.

Chacun est bien conscient qu’un virage va s’opérer. Au vu de la pyramide des âges où le pourcentage des plus de 75 ans est écrasant, il n’y a rien d’étonnant de poser la question : qui est pressenti ? Des jeunes des communautés nouvelles. Certains ont connu des déboires juridiques, ont vécu douloureusement leur sortie de l’une collectivité. Ce sont des plus jeunes qui n’ont pas forcément les mêmes problématiques que les Anciens des années du début de l’APRC qui devraient reprendre les rennes, avec leur propre vécu, leur propre expérience, leur connaissance des problèmes actuels des sortis. Ils ont, certes, besoin de la reconnaissance de leurs trimestres et auront besoin des compétences juridiques de l’ARC. Mais nous leur faisons confiance en sachant qu’il leur faudra un temps d’adaptation et de rodage malgré, pour certains, déjà quelques années de présence au CA. Il y aura d’inévitables incompréhensions de leur méthode, de leurs choix, mais un soutien constructif doit être là pour les accompagner fraternellement.

Beaucoup de communautés se sont ralliés à une régularisation des cotisations. Mais à présent même pour une régularisation demandée par la communauté, il faudra passer par la CRA (Commission de Recours Amiable de la CAVIMAC). La CRA demande des témoignages autres que ceux de la communauté. Ces attestations sont nécessaires car l’attestation de « l’employeur » ne suffit pas. Il faut favoriser ces attestations individuelles pour mettre toutes les chances du côté de la personne et ne pas penser trop rapidement à une procédure juridique.

Un tour de table : Que pensons-nous de l’avenir de l’APRC ?

Quelques réponses :

- *- “On est content de se retrouver en réunion régionale. Ce serait trop dommage d’arrêter, même si on ne se sent pas d’aider concrètement le nouveau CA, notamment sur le plan juridique... En effet, plusieurs présents adhèrent à l’APRC depuis sa création en 1978 et redisent leur attachement aux réunions régionales, leur plaisir d’y venir, de rencontrer les autres et de partager”.
- *- “Nous les conjoints, nous nous sentons bien dans le groupe et nous admirons le travail accompli depuis tant d’années malgré les revers et les difficultés de toutes sortes”.
- *-“ Le nouveau CA de l’APRC constitue un grand chantier. L’entrée de jeunes des communautés nouvelles est normale et souhaitable. Ils s’approprient les problèmes, l’action et les combats. Nous les anciens, nous sommes pour la passation des « pouvoirs »”.
- *- “Il faut savoir passer le pouvoir avec confiance, ne pas être attaché aux manières de faire du passé qui empêchent d’avancer.”
- *- “Nous pensons à Alain qui a mis beaucoup d’énergie au pôle juridique et a qui l’on doit beaucoup.”

Le CA de la CAVIMAC a changé en octobre. Il y a des personnes accessibles et ouvertes d’autres beaucoup moins. Les représentants de l’APRC ont demandé à participer à 2 commissions : l’un a reçu 5 voix et l’autre 7. Les 2 représentants de l’APRC essaient d’éviter de se mettre à part en décidant de rester au repas précédant le CA pour parler aux autres et se faire connaître. Il vaut mieux essayer d’avancer en ne perdant pas de vue que nous sommes les représentants de tous les AMC qui constituent une part non négligeable des retraités à la Cavimac. Mais c’est difficile car nous sommes soigneusement tenus à l’écart de ce qui est organisé au sein de la Cavimac (colloque pour les 45 ans de la Caisse dont nous n’avons jamais entendu parler !).

Les régularisations des trimestres manquants : Un certain nombre de communautés ont pu procéder à une régularisation volontaire des cotisations. Mais à présent même pour une régularisation demandée par la communauté, il faudra que le demandeur passe par la CRA (Commission de Recours Amiable de la CAVIMAC) qui se réunit tous les trimestres. Elle demande des témoignages autres que l’attestation de la supérieure - “l’employeur” - qui ne suffit pas. Nous pensons qu’il vaut mieux les fournir - selon les cas - pour mettre toutes les chances du côté de la personne concernée et ne pas penser trop rapidement à une procédure juridique toujours très longue.

Informations diverses :

La réunion conviviale de cette année. Où ? Dans le Haut-Doubs. **Elle aura lieu le lundi 15 juillet.** Elle comprendra le matin à **10 heures 30** la visite guidée du Fort Saint Antoine (affinage de 120 000 meules de comté) et après un pique-nique, à **15 heures** un voyage touristique à

bord du Conifer, train à vapeur dont la locomotive est en révision actuellement d'où la date du 15 juillet au lieu du 8 juillet. Des informations supplémentaires seront données ultérieurement.
Fin de la réunion à 15h30.

G

Geneviève M et Isabelle S